



✉ 470, rue Hème, 45160 OLIVET
Mail rollerolivet@neuf.fr
Site <http://www.rollerolivet.info>

N° affiliation FFRS : 07.045.009
N° agrément DRDJS : 45-12-011-S

CHARTRE ET ENGAGEMENTS DU JOUEUR DE ROLLERBALL

Pour bénéficier au maximum de la pratique du RollerBall au sein de l'association, le joueur doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif.

L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratiquera le RollerBall. Il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de plaisir dans ce sport, tout joueur devra s'engager à respecter les points suivants :

- Jouer pour s'amuser en se rappelant que le RollerBall n'est pas une fin mais un moyen.
- Observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif.
- Accepter et respecter en tout temps
 - les décisions des entraîneurs ou encadrants,
 - les adversaires et leurs supporters,
 - ses coéquipiers.
- Toujours rester maître de soi afin que le RollerBall, un sport robuste, ne devienne pas un sport brutal et violent.
- Accepter de jouer en respectant les différences de classes d'âge.
- Avoir une conduite exemplaire sur et hors du gymnase en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
- Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.

Le non respect de cette charte peut entraîner, après décision du Bureau de l'association, une radiation de l'adhérent.

Mise à jour 15/09/13